PUBLIÉ LE 10/02/2021 - MIS À JOUR LE 14/03/2021

Décision DG n° 2021-143 du 10/02/2021 - Délégation de signature à l'ANSM

VIE DE L'AGENCE - DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2020-174 du 16 décembre 2020 modifiée portant délégations de signature à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : Le I de l'article 17 de la décision DG n° 2020-174 du 16 décembre 2020 susvisée est modifié comme suit :

« I - Délégation permanente est donnée à Monsieur DE ARAUJO (Patrick), directeur, à Madame CACHET (Mélanie), à Madame LABBE (Dominique) et à Madame WAYSBAUM (Virginie), directrices adjointes, à l'effet de signer au nom de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, toutes décisions dans la limite des attributions de la direction de l'inspection, ainsi que les autorisations d'importation de médicaments délivrées dans le cadre de ruptures de stocks mentionnées à l'article L. 5124-6 du code de la santé publique. »

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 15 février 2021, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 10 février 2021

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale